



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Documentation des Données foncières

Extrait de la documentation en ligne



DOCUMENTATION



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Site web : www.cerema.fr

Avertissement

Ce document est extrait de la documentation en ligne, disponible sur le site <https://doc-datafoncier.cerema.fr/>, qui est mise à jour en continu. Ce document n'est donc valable qu'à un instant t, et le lecteur est invité à aller consulter la documentation en ligne pour bénéficier des dernières nouveautés.

Ce guide est un guide technique renseignant sur le contenu, les limites et la manière d'utiliser la base de données « Fichiers fonciers ». Pour d'autres questions (modalités d'accès, études réalisées...), le lecteur est invité à consulter le site <https://datafoncier.cerema.fr>

Cette documentation, évolutive, peut cependant encore contenir des erreurs ou coquilles. Si vous relevez une erreur dans celle-ci, n'hésitez pas à nous en faire part par mail via la boîte datafoncier@cerema.fr

Fiche

Table des matières

- 1 Le Référentiel Foncier présumé Public, origine et objectifs
 - 1.1 Un enjeu de remobilisation du foncier public
 - 1.2 Le RFP, un outil d'identification foncier public...
 - 1.3 ...qui concourt plus largement à la connaissance et aux stratégies foncières

1 Le Référentiel Foncier présumé Public, origine et objectifs

1.1 Un enjeu de remobilisation du foncier public

Depuis 2005, l'État conduit une action volontariste de mobilisation de ses propriétés foncières ou immobilières, mutables ou devenues inutiles aux missions de service public, afin notamment de permettre la réalisation d'opérations d'aménagement durable et de favoriser le développement de l'offre de logements, dont la production de logements sociaux.

Les établissements publics de l'Etat qui détiennent un patrimoine important sont associés à cette démarche qui consiste, entre autre, à libérer des fonciers stratégiquement placés, en secteur urbain ou en coeur d'agglomérations où les prix de marché sont élevés, pour construire du logement.

1.2 Le RFP, un outil d'identification foncier public...

Pour mener à bien cette politique, l'ancienne délégation à l'Action Foncière et Immobilière (DAFI) a fait développer à compter de 2008 par la Direction Territoriale Méditerranée du Cerema un outil géomatique d'identification du foncier « présumé » public, qui a été repris depuis 2020 par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN).

Mis en œuvre dans un premier temps dans quelques régions pilotes, le référentiel foncier public a été généralisé sur l'ensemble du territoire en 2012. L'ensemble des DREAL et DDT(M), des DIR, des DIRM de métropole, les DEAL des DROM, ainsi que tous les ayants-droit des Fichiers fonciers (Agences d'urbanisme, Collectivités locales, Etablissements publics, Organismes HLM..) y ont depuis accès.

1.3 ...qui concourt plus largement à la connaissance et aux stratégies foncières

En pratique, les référentiels fonciers « présumés » publics concourent à la mise en œuvre de politiques publiques plus larges que le seul développement de l'offre de logements sur des terrains de l'Etat et de ses opérateurs notamment par :

- la gestion et connaissance du patrimoine ;

- la localisation d'équipements publics ;
- l'élaboration de documents d'urbanisme ;
- la maîtrise foncière des secteurs soumis à des risques ou à enjeu de préservation.

Il convient donc de ne pas réduire la constitution des référentiels fonciers aux seuls propriétaires Etat et opérateurs de l'Etat disposant d'un patrimoine foncier constructible.

En raison de la diversité de ces usages, le référentiel foncier public va être organisé selon deux orientations différentes :

- un recensement global de la propriété publique État, Collectivités locales (Conseils départementaux, Régions, Communes, Intercommunalités) et Etablissements publics ;
- un recensement recentré sur les terrains de l'État et de ses établissements publics nationaux dans la perspective de la mise en œuvre de la mobilisation du foncier en faveur du logement.

L'obtention des données s'effectue via le [PortailDF](#).